

for market shortages. Supplementary permits were issued for 21,005,786 kg of chicken for re-export. Supplementary permits were also issued for 541,601 kg of chicken to compete with imported chicken-containing products that are not on the ICL. Special supplementary permits were also issued for 2,259,649 kg as part of a course of action to address pressures on the non-ICL portion of the TRQ.

#### **Eggs and egg products**

Eggs and egg products were placed on the ICL on May 9, 1974. Pursuant to the NAFTA, the import access level for shell eggs is calculated at 1.647% of the previous year's domestic production. For 2001, this amounted to 8,098,250 dozen eggs. Within access commitment import permits were issued for 8,051,837 dozen eggs.

Pursuant to the NAFTA, the import access levels for egg powder and liquid, frozen or further processed egg products is calculated at 0.627% and 0.714% of the previous year's domestic production respectively. For 2001 this amounted to 465,524 kg and 2,018,662 kg respectively. Within access commitment permit issuance totalled 288,606 kg for egg powder and 2,015,628 kg for liquid eggs.

In 1996 an allocation for eggs for breaking purposes only was introduced. This resulted from an increase in the import access quantity

globaux du marché canadien. En 2001, aucune licence supplémentaire a été délivrée de poulet pour faire face à des pénuries sur le marché. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour 21 005 786 kg de poulet destinés à la réexportation. Des licences supplémentaires ont aussi été accordées pour 541 601 kg de poulet afin de soutenir la concurrence des produits importés contenant du poulet qui ne figurent pas sur la LMIC. Les licences supplémentaires spéciales ont aussi été accordées pour 2 259 649 kg de poulet à la décision encourus par les membres de l'industrie au sujet des fortes demandes pour la portion contingent tarifaire réservée à la production de produits du poulet qui ne paraissent pas sur la liste des marchandises d'importation contrôlée.

#### **Oeufs et produits des oeufs**

Le 9 mai 1974, les oeufs et les produits des oeufs ont été ajoutés à la LMIC. Conformément à l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès pour les oeufs en coquille est établi à 1,647 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 2001 cela représentait 8 098 250 douzaines d'oeufs. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 8 051 837 douzaines d'oeufs.

Conformément à l'ALENA, les niveaux d'accès aux importations d'oeufs en poudre et de produits d'oeufs liquides, congelés ou surtransformés sont établis respectivement à 0,627 % et à 0,714 % de la production nationale de l'année précédente. Pour 2001, cela représentait respectivement 465 524 kg et 2 018 662 kg. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 288 606 kg d'oeufs en poudre et pour 2 015 628 kg d'oeufs liquides.

En 1996, on a mis en place des quotes-parts pour les oeufs destinés uniquement au cassage. En effet, le Canada a promis, dans le cadre de